

**APPORT DES TITRES
A3GE FRANCE A LA SOCIETE HOLDING A3GE EXPANSION**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES TITRES DE LA SOCIETE A3GE FRANCE
A LA SOCIETE HOLDING A3GE EXPANSION**

Aux associés de,
A3GE FRANCE
14 rue Cantelaudette
33310 LORMONT

Aux associés de,
HOLDING A3GE EXPANSION
14 rue Cantelaudette
33310 LORMONT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale en date du 20 mars 2023 concernant l'apport en nature, par Monsieur Jean-Luc Lagardère de 57 actions et par Madame Manon Lagardère de 40 actions de la société A3GE FRANCE à la société HOLDING A3GE EXPANSION, nous avons établi le présent rapport relatif à l'appréciation de la valeur des apports prévu par l'article L.223-9 du Code de commerce.

Les titres apportés et leur valeur correspondante ont été arrêtés dans le projet de traité d'apport de titres signé par les représentants de la société en date du 28 mars 2023. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Benoit Coussirat - Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine
38, rue Jules Vallès 33400 TALENCE
Tél : 06 13 22 96 67

I. Présentation de l'opération et description des apports

I.1. Sociétés concernées

Société apporteuse :

La société A3GE France est une société par action simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 14 rue Cantelaudette – Immeuble Pont d'Aquitaine - 33310 LORMONT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 834 264 798, depuis le 28 décembre 2017.

A3GE FRANCE a été constituée en 2017. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et de sociétés intervenue le 28 décembre 2017, et expirera ainsi le 27 décembre 2116.

A3GE FRANCE a pour objet social tous travaux administratifs de soutien et de conseil pour les professionnels et les particuliers.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de A3GE FRANCE s'élève à 100 euros. Il est divisé en 100 actions de 1 euro de nominal chacune entièrement libérées de même catégorie.

A3GE FRANCE n'a pas émis d'emprunts obligataires.

Société bénéficiaire :

La société HOLDING A3GE EXPANSION, société par actions simplifiée au capital social de 70.000 euros, dont le siège social est situé 14 rue Cantelaudette 33310 LORMONT, la société est en cours de constitution au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux elle sera représentée par Monsieur Jean-Luc Lagardère agissant en qualité d'associé fondateur de ladite société.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et de sociétés. Elle sera constituée sous forme d'une société par actions simplifiée.

HOLDING A3GE EXPANSION a pour objet social

- La participation de la Société dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- La prise de participation au capital de sociétés civiles ou commerciales, financées, le cas échéant, par emprunt bancaire ;
- La gestion et l'administration de ces participations ;
- L'accomplissement de toutes prestations administratives, juridiques, comptables, financières, commerciales, informatiques, de conseil, pour le compte de ses filiales, ainsi qu'un rôle d'administration de celles-ci ;
- La gestion et l'administration de la trésorerie de ses filiales ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le capital social de HOLDING A3GE EXPANSION s'élève à 70.000 euros. Il est divisé en 100 actions nominatives de 700 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie, non amorties, non remboursées et entièrement libérées.

I.2. Rémunération des apports

Comptes de référence :

Pour établir les conditions de l'Apport, les Parties ont décidé d'utiliser les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022.

Méthode d'évaluation utilisée pour la valorisation des apports :

Les titres composant le patrimoine apporté par A3GE FRANCE à HOLDING A3GE EXPANSION ont été retenus pour une valeur de 30.000 € basée sur la situation nette de la société. En échange de la rémunération des apports Monsieur Jean Luc Lagardère recevra 15,8571 actions et Madame Manon Lagardère recevra 27 actions.

II. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

II.1. Diligences effectuées

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à ce type de mission à effet :

- De contrôler la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis à la société,
- D'apprécier la valeur des apports pris individuellement et dans leur ensemble,
- D'apprécier l'incidence, sur la valeur individuelle des apports, des événements intervenus entre la date de prise d'effet de l'opération et la date de notre rapport.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société HOLDING A3GE EXPANSION sur la non-surévaluation de la valeur des apports. Elle ne constitue en conséquence ni une mission d'audit ni une mission d'examen limité et ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention.

Cette mission prend fin avec le dépôt de notre rapport ; il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de notre rapport et la date de tenue des assemblées se prononçant sur l'opération.

Nos travaux ont principalement consisté en :

- Une prise de connaissance de la société A3GE FRANCE et de son environnement ;

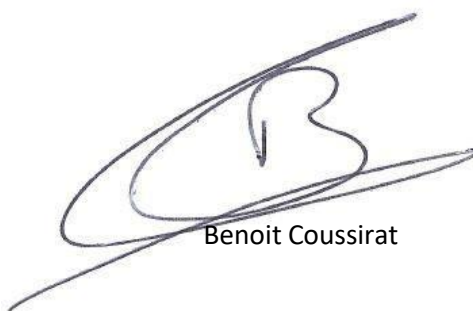
- Une prise de connaissance des modalités de l'opération et du projet de traité d'apport ;
- Une analyse des postes d'actif de la société A3GE FRANCE présentant un risque de surévaluation ;
- Une analyse de l'exhaustivité et de la valorisation des passifs destinés à être pris en charge ;
- Une appréciation de la valeur globale des apports en nous appuyant notamment sur la valorisation des capitaux propres en rapport avec la trésorerie disponible.
- L'obtention d'une lettre d'affirmation signée par le dirigeant de A3GE FRANCE.

III. Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature s'élevant à 30 000 euros pris dans leur ensemble et, en conséquence, que les 97 parts sociales apportées de la SAS A3GE, sont au moins égal au montant du capital de la société correspondant aux apports en nature, soit 42,8571 actions de la société HOLDING A3GE EXPANSION.

Fait à Talence, le 28 mars 2023,

Le Commissaire aux apports



Benoit Coussirat